

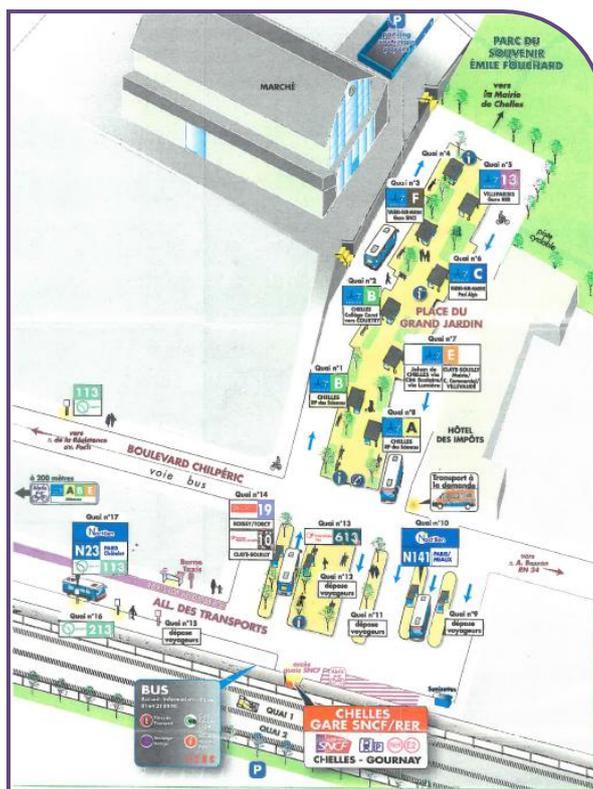
Défi 2 Action 2.5 – Aménager des pôles d'échanges multimodaux de qualité

1 DESCRIPTION DU PROJET

La gare de Chelles-Gournay est desservie par la ligne P (Paris Est – Meaux) et la ligne E du RER (Chelles – Haussmann Saint Lazare). En 2003, la ville de Chelles s'est engagée dans un projet de pôle en associant le STIF, la Région Île-de-France, l'État, les opérateurs de transports collectifs et les usagers afin de définir et de programmer des aménagements concrets et des mesures d'exploitation afin d'améliorer la qualité de service du pôle d'échanges. En 2005, la communauté d'agglomération de Marne et Charteraine est créée et la compétence « transports, déplacements, gestion des gares routières » est transférée de la ville de Chelles à cette nouvelle intercommunalité qui reprend donc le projet de pôle.

Les aménagements ont été réalisés en différentes étapes jusqu'à sa finalisation en 2012 :

- 2007 : restructuration de la gare SNCF : augmentation du nombre de voies (2 nouvelles voies dédiées au TGV Est) et réaménagement du bâtiment voyageurs
- 2009 :
 - suite à sa création en 2000 et l'amélioration de son fonctionnement et de sa qualité de service depuis 2003, la gare routière a été encore améliorée dans sa gestion en instaurant une redevance aux départs conformément au nouveau schéma directeur des gares routières édité par le STIF. Les caractéristiques de la gare routière sont :
 - 1 700 rotations et passages de bus par jour de semaine
 - 17 quais
 - 13 lignes de bus, 1 transport à la demande et 16 taxis Chellois
 - 1 guichet d'accueil, information et vente de titres de transport
 - une nouvelle voie de circulation dédiée aux bus et aux taxis a été construite permettant ainsi d'améliorer les rabattements sur le pôle et notamment la gare routière.
- 2012 : le parc-relais est réhabilité et labellisé conformément au schéma directeur des parcs-relais édité par le STIF. Il offre désormais les services suivants :
 - 570 places dont 11 places pour les personnes à mobilité réduite
 - 3 places avec borne de rechargement pour les véhicules électriques
 - 2 places pour le co-voiturage
 - Information en temps réel sur les horaires des trains
 - Parc de stationnement pour deux-roues motorisés
 - MOP'Easy : 2 véhicules électriques en autopartage
 - Stationnement pour vélos : Véligo de 98 places



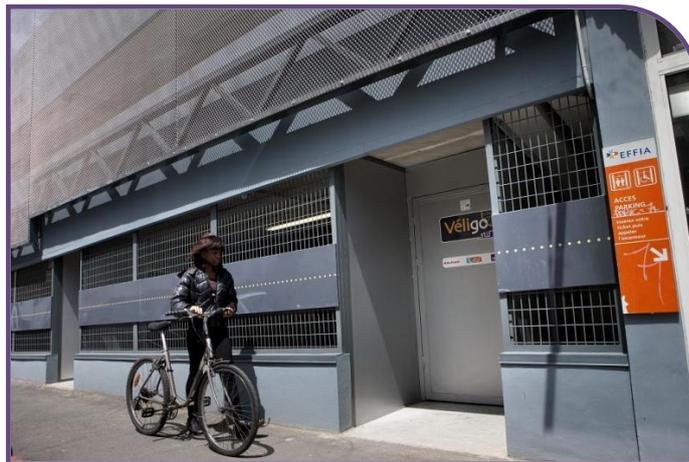
Plan du pôle gare de Chelles-Gournay au nord des voies ferrées (CA Marne et Charteraine, réalisation Etude et Cartographie)

2

LES ACTEURS DU PROJET

Le projet du pôle gare de Chelles-Gournay a été partenarial : CA de Marne et Chantereine, le STIF, la Région Île-de-France, l'État, les opérateurs de transports collectifs.

La consigne Véligo a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la SNCF avec le soutien financier du STIF, de la Région Île-de-France et de la CA Marne et Chantereine.



Accès à la consigne Véligo de 98 places - © Christophe RECOURA - STIF

3

VIE ET SUITES DU PROJET



Bâtiment voyageurs - © Claire CURT - STIF

Le comité de suivi du pôle est toujours en place avec l'ensemble des partenaires permettant ainsi de

- identifier les améliorations de la qualité de service aux voyageurs nécessaires
- faire le point sur la vie du pôle et ses dysfonctionnements éventuels
- favoriser un travail collaboratif entre tous les acteurs quotidiens du pôle

La ligne 16 du Grand Paris Express desservira la gare de Chelles-Gournay. A terme ce sont près de 45 000 voyageurs qui fréquenteront la gare chaque jour. Il est alors nécessaire d'anticiper ces évolutions dès à présent pour construire la gare de demain.

4

CONTACT

Pour plus d'information sur la gare routière de Chelles-Gournay, rendez-vous sur www.pduif.fr pour visionner ou télécharger la fiche bonnes pratiques sur ce sujet.

Communauté d'agglomération Marne-et-Chantereine : Muriel MILLARD SANCHEZ, directrice Transport, Déplacements

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@stif.info



Parvis de la gare - © Claire CURT - STIF